

de marchandises le vaisseau nommé *Ulrique Eléonore*, appartenant uniquement à luy et à ses intéressés, de deux cent lasts et de canons sous la conduite du capitaine Petter von Utfall, suppliant très humblement que nous voulions bien accorder à ce vaisseau notre protection par des passeports signez de nôtre main ; ainsi approuvants ce propos qu'il a, comme étant aussi equitable que digne de louanges, et étant toujours inclinés selon notre pouvoir royal d'avancer le bien de nos sujets et d'étendre de jour en jour autant qu'il se peut leurs commerce dans les pays étrangers, comme nous nous persuadons aussi en même tems que cette entreprise ne puisse en aucune manière faire quelque tort à aucun de nos alliez ou amis dans leurs droits et commerces, Nous avons donc promis, par le present passeport signé de notre main, au capitaine de vaisseau Petter von Utfall, et luy avons donné la liberté de naviguer, negocier et de faire commerce aux Indes orientales, à scavoir dans tous les lieux, royaumes, mers, ports, rivieres et eaux douces ou [de la] (*sic*) ligne equinoctiale, ou les autres nations traffiquent librement, et qui ne sont point sous l'obeissance de quelque autre prince ou État européen ; non seulement point entrer dans quelque autre lieu, mers, ports, rivieres, etc.

Fait à Stockholm, ce 25^e du mois de septembre 1732.

FREDRIC.

(L. S.)

H. CEDERORENTZ.

Entre temps, l'un des pilotes, George SNOW, ayant été naturalisé Suédois, les instructions données aux subrécargues furent légèrement modifiées. Je reproduis également ces nouvelles instructions, car la naturalisation rapide ou simplement prématurée de quelques-uns des officiers d'origine anglaise de la Compagnie a été en grande partie cause du désastre de l'expédition *Ulrique-Eléonore*.